

Comment se passe l'épreuve orale de contrôle RPIP et AMA (oral de rattrapage)

L'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel consiste en 2 interrogations d'une durée de 15 mn chacune.

Chaque interrogation est précédée d'une préparation d'une durée également de 15 mn. Les sujets seront tirés au sort.

Le candidat n'a aucun document à apporter pour passer l'une ou l'autre des parties de l'épreuve.

Première partie de l'épreuve

L'une des interrogations porte sur les connaissances et compétences évaluées dans l'épreuve E1 du règlement d'examen, sur la base du sujet tiré au sort par le candidat.

E1 = Math, Sciences Physiques et chimie pour les RPIP

E1 = Math, Sciences Physiques et chimie OU Etude d'un produit de com. pour les AMA.

Elle est menée par un enseignant de mathématiques et sciences physiques ou un enseignant de la spécialité concernée.

Deuxième partie de l'épreuve

L'autre interrogation porte sur les connaissances de terminales et capacités évaluées dans l'épreuve E5 du règlement d'examen = Français/Histoire géo

Elle est menée par un enseignant de français et histoire-géographie.

Le candidat tire au sort un sujet de français, d'histoire **ou** de géographie.

En français, le sujet invite le candidat à présenter une lecture d'œuvre intégrale ou un groupement de textes choisis parmi ceux étudiés pendant l'année de terminale.

Le libellé est ainsi rédigé : « Après avoir présenté une œuvre/un groupement de textes le plus précisément possible (titre(s) d'œuvre(s), auteur(s), époque(s) de publication, propos de l'œuvre/des textes), vous expliquerez ce qui vous a intéressé dans cette étude dont vous présenterez les principales lignes de force ».

Le candidat s'exprime d'abord de façon autonome (exposé).

L'examineur engage ensuite un dialogue avec le candidat, soit en poursuivant sur le même sujet, soit en élargissant le champ de la réflexion à l'ensemble du programme de l'année de terminale.

En histoire-géographie, le sujet porte sur le programme de terminale d'histoire ou de géographie.

Le sujet peut consister en un commentaire simple d'un document fourni par l'examineur (texte court, image, graphique, carte thématique, etc.) qui porte sur un des sujets d'étude du programme. En l'absence de document, le sujet consiste en une question assez large portant sur un des sujets d'étude du programme. Le candidat présente un exposé, suivi d'un échange avec l'examineur qui peut, le cas échéant, élargir le questionnement à d'autres parties du programme.

Notation

L'épreuve est notée sur 20, chaque partie étant notée sur 10.

Ces notes sont ajoutées à aux notes que l'élève a eu à l'écrit en ponctuel et une moyenne est faite.

Ca passe ou non...